

droit et liberté

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME  ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

N° 451 - Juin 1986 - 8 F

ISSN 0012-6411

DES INQUIÉTUDES QUI SE CONFIRMENT

En ce printemps 1986, un sentiment d'inquiétude s'insinue chez les antiracistes.

Est-ce bien raisonnable puisqu'aucun homme politique, même le plus extrémiste, n'ose se réclamer ouvertement de cette idéologie funeste?

Certes, mais nombreux sont ceux qui proclament bien haut leur attachement aux valeurs fondamentales de la République, dont l'antiracisme, pour tenir sans désespérer des propos bien étranges.

Ainsi fut agitée à Marseille la hantise de "voir mettre un tchador à la Bonne Mère". Après avoir reproché aux populations étrangères de prendre aux Français leur emploi, leurs richesses, leur sécurité, on les accuse maintenant d'avoir volé à ceux-ci leur identité!

Méfait d'autant plus grave qu'il est impalpable, sans contour défini, et qu'il est par suite impossible de s'en disculper.

Il ne constitue pas moins la justification profonde d'une série de mesures qui sont annoncées et que les seules explications conjoncturelles ne peuvent cerner.

Les contrôles d'identité rendus obligatoires pour toute la population sous peine de sanctions pénales menacent en réalité ceux qui y étaient déjà trop souvent soumis, les jeunes, les Noirs, les basanés, les paumés.

L'accès au territoire français rendu plus difficile par l'établissement de visas, la reconduite à la frontière soustraite au contrôle judiciaire, l'admission du demandeur d'asile laissée à la discrétion de la police, l'acquisition de la nationalité française réservée aux seules personnes jugées dignes de l'obtenir, autant de projets qui remettent en cause des traditions bien ancrées, comme des droits acquis depuis peu.

Ce printemps nous apporte aussi des nouvelles bien sombres de l'Afrique du Sud. Combien de temps encore, combien de morts faudra-t-il pour abattre l'apartheid, ce régime de la honte?

George Pau-Langevin

Appel du MRAP, pétitions, démarches :

**DES DROITS
DES IMMIGRÉS
AUX LIBERTÉS DE TOUS**
(page 10)

Soweto 76-86 :

**GRANDE MANIFESTATION
A PARIS LE 16 JUIN**
(à 18 h 30 - Métro Invalides)

**CONFÉRENCE
INTERNATIONALE
DE L'ONU A PARIS LE 16**

**DOSSIER SPÉCIAL
APARTHEID:**
(pages 3 à 10)

Les relations économiques

L'action du MRAP

*Une interview de Dulcie
September*

*MRAP-Solidarité et l'a-
partheid*

*Le système de santé en
Afrique du Sud*

Université de Nantes :
UN JURY SOUS INFLUENCE
(page 2)

NANTES : UN JURY SOUS INFLUENCE

Un certain M. Henri Roques vient de soutenir à l'Université de Nantes une thèse niant l'existence des chambres à gaz. Le jury rassemblé à cette occasion lui a attribué la mention "très bien". Les réactions ont été très vives. L'UJRE, Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, a organisé le 29 mai à Paris, avec le soutien du MRAP, une manifestation de protestation devant le Mémorial du Martyr Juif Inconnu.

Le Mrap a publié le communiqué suivant:

"Le MRAP est stupéfait que des membres importants de la Faculté de Nantes aient eu l'outrecuidance de couvrir, en contradiction avec les traditions démocratiques et républicaines de l'Université, le mensonge de la thèse de M. Henri Roques niant l'existence des chambres à gaz. Est-il besoin de rappeler que devant des écrits similaires, l'Université de Lyon avait à l'époque évincé Faurisson?"

Cette falsification du nazisme et l'atténuation de la responsabilité de ses agents (voir

l'affaire Waldheim en Autriche) s'inscrit dans le contexte de la montée du racisme en France et de sa banalisation d'une façon générale. La déculpabilisation par rapport au système nazi conduit, ainsi, à faciliter la contamination du plus grand nombre et à servir le racisme quelles qu'en soient ses victimes.

Le MRAP, conscient d'être une part de la mémoire collective de la lutte contre la barbarie nazie, les monstruosité et les crimes qu'elle a engendrés, donnera à cette affaire les suites qui s'imposent comme il l'a déjà fait avec M. Faurisson".

Le comité local de Nantes a organisé le 10 juin à la Faculté de Nantes une projection de "Nuit et Brouillard" d'Alain Resnais, suivie d'un débat avec Me Roland Rappaport, membre du Bureau National et avocat du MRAP dans la précédente affaire Faurisson.

Au jour où paraît la version définitive du "Journal" d'Anne Frank (voir Différences, juin 86) attestant des persécutions menées par les nazis sur les juifs, de telles thèses déshonorent leur auteur et le jury qui les a récompensées.

RACISME ANTI-GITAN PAS MORT

Des paroles

A Radio-Télévision-Alsace, un éditorial sur le thème: "La délinquance. Les Gitans thermometer de la défaillance étatique". Quelques perles de ce type: Aujourd'hui les Gitans ne se donnent même plus l'air d'avoir un métier... Pensez donc: "les puissantes Mercédès, excellent outil de travail" pour les expéditions à distance!... Heureusement, "les habitants organisent leur auto-défense!"

... aux actes

. A Mont-de-Marsan: "La rafale irraisonnée". Trois jeunes gens arrêtés: leur aversion contre les Gitans s'est soldée en expédition armée, de nuit. Quatorze coups de feu ont été tirés vers les caravanes - dont quatre ont perforé, au-dessus de la tête d'un enfant qui dormait". (Extrait de Sud-Ouest du 21 mars, qui a publié aussi la protestation indignée de la Fédération MRAP des Landes).

Bertrand Bary

21 JUIN, DE 19H A 24H

SCÈNE SUR SEINE

Le MRAP et MRAP-Solidarité nous attendent sur le Quai des Grands Augustins, entre le Pont Saint-Michel et le Pont-Neuf.

Une péniche accueillera chanteurs et écrivains pour une soirée d'amitié en cette Fête de la musique.

Pour toute information, appelez Claude Gavoille au 48.06.88.00.

Venez nous rejoindre pour préparer cette soirée qui doit témoigner de l'action de notre Mouvement.

Différences

UN NUMERO D'ETE EXCEPTIONNEL

Un dossier jazz, tout sur les festivals inter-culturels de l'été, une étude sur les rapports du racisme et de l'inconscient...

Abt 1 an, 170F. 89, rue Oberkampf, 75011 Paris
Tél: 48 06 88 33

LE GHETTO SE REBIFFE

D'inspiration libérale, la littérature sud-africaine anti-apartheid est essentiellement le fait d'une minorité blanche. Avec la parution de "Retour à Soweto" (1) de Siphos Sepamla, chef de file de l'écriture noire, une ère nouvelle se précise. Celle du passage à l'acte, de la révolte absolue, totale, contre l'occupant blanc. Livre interdit, banni, il est dédié aux lycéens massacrés en juin 1976 sur le territoire de la commune.

Siphos Sepamla lance un appel pressant. Nous ne serons véritablement libres que le jour où nos frères d'Afrique du Sud le seront également.

Daniel Chaput

(1) Retour à Soweto, de Siphos Sepamla, Ed. L'Harmattan.

Pour vous permettre de mieux lutter contre l'apartheid, voici un dossier spécial de 7 pages qui en aborde les différents aspects. Une analyse des relations économiques entre la France et l'Afrique du Sud (ci-dessous), un bilan de l'activité du MRAP et des matériels à votre disposition (pages 4-5), une interview exclusive de Dulcie September, représentante en France de l'ANC (pages 6-7), un bilan de l'activité de MRAP-Solidarité en direction des peuples sud-africain et namibien, enfin une analyse du système de santé en RSA (pages 8-9).

Les relations économiques de la France avec l'Afrique du Sud :

Une progression constante

Intervenant le 9 octobre 1984 lors d'une séance extraordinaire du Comité Spécial contre l'Apartheid, Claude Cheysson avait défini le régime d'apartheid comme un "défi à la conscience universelle, (un régime) où l'étoile jaune n'est pas nécessaire, la peau est noire et cela suffit à désigner une espèce humaine particulière".

Néanmoins, C. Cheysson avait tenu à "mettre en garde ceux qui souhaitent couper économiquement la République Sud-Africaine du reste du monde: une telle disposition n'aurait guère d'efficacité, elle pourrait même être contre-productive (...), il faut au contraire parler aux Sud-Africains, leur montrer que leur attitude est inacceptable moralement, dangereuse politiquement, scandaleuse spirituellement". Ce souci du dialogue s'était d'ailleurs traduit par la visite de Pik Botha à son homologue R. Dumas en février 85.

Du matériel informatique aux centrales nucléaires

En mai 1985, le premier ministre Laurent Fabius appelait à des sanctions économiques dont on a reconnu la portée essentiellement psychologique.

Le gouvernement français décidait de ne plus investir en Afrique du Sud si "dans un délai de 18 mois, des mesures ne sont pas prises pour en terminer avec les pratiques de l'apartheid".

Cinquième fournisseur de l'Afrique du Sud avec 4,4 milliards de francs en 1984, la France en est le 25ème client pour un montant de 5,9 milliards en 1984 (soit une progression de 35 % par rapport à 1983).

La France vend du matériel informatique, de l'équipement téléphonique, du matériel électrique, du matériel pour le bâtiment et les travaux publics, des machines, de l'ingénierie, du pétrole.

En 1984, l'Air Liquide a signé un contrat de 250 millions de francs pour construire en Afrique du Sud la plus grosse unité mondiale de production d'oxygène (2.500 tonnes par jour).

Une situation de crise qui rendrait encore plus efficace l'arrêt des relations économiques

La même année, le consortium Alstom-Spie Batignolle a mis en route le deuxième réacteur nucléaire de Koeberg.

Toujours en 1984, les banques françaises ont prêté 21,1 milliards de francs à l'Afrique du Sud alors que la Dresdner Bank (RFA) ou la Barclays (G.B.) annonçaient leur désengagement.

On estime que les investissements français en Afrique du Sud représentent 14 milliards de francs.

Merlin Gérin, CGEE, Le Carbone Lorraine, Rhône-Poulenc sont aussi très engagés dans la collaboration avec le régime raciste, la palme revenant toutefois à Total qui a le monopole de la fourniture de carburant à l'armée et la police sud-africaines.

Pour ce qui concerne les armements, "Marchés Tropicaux" du 25 mai 84 écrit: "Il ne semble pas que l'armée sud-africaine éprouve des difficultés pour se procurer des pièces détachées pour ses armements d'origine française".

Ainsi, la France vend à l'Afrique du Sud des systèmes, des

matériaux et des technologies de pointe lui permettant de renforcer sa puissance économique et militaire.

Les achats français ont représenté 6 milliards de francs en 1984. Quatre millions de tonnes de charbon ont été achetées par EDF en 1985, de l'uranium (1 milliard de francs), des minerais, des ferrous-alliages, des fruits, des métaux précieux, des produits animaux (laine et poissons) ont été importés.

Le développement des luttes en Afrique du Sud, la pression de l'opinion publique internationale font que l'Afrique du Sud traverse sans aucun doute sa plus grave crise politique depuis l'arrivée au pouvoir du Parti National (1948).

Le 28 août 1985, pour enrayer la fuite des capitaux, la bourse sud-africaine a fermé, le 1er septembre, l'Afrique du Sud a suspendu unilatéralement le remboursement de sa dette à court terme, soit 14 milliards pour une dette de 24 milliards et un double marché des changes a été créé pour protéger le rand.

Le commerce intérieur est durement frappé par le boycottage des magasins blancs par les noirs, trois mille entreprises ont fait faillite en 1984 et la construction automobile a vu la fermeture d'Alfa Roméo, de Peugeot et de Renault.

On comprend alors combien seraient efficaces parce que coercitifs le refus de vendre des produits français de haute technologie, l'interruption des actions d'assistance technique et de formation, l'interdiction des prêts et des divers soutiens financiers français

Agir ensemble

L'ACTION DE NANTES

8 HEURES CONTRE L'APARTHEID

Cette journée du 22 mars 1986 faisait suite à la manifestation locale de septembre 1985 contre l'apartheid, à l'appel du MRAP, manifestation soutenue par une quinzaine d'organisations syndicales et politiques.

Son but : une meilleure information et une profonde réflexion sur l'odieux système d'apartheid.

A l'initiative du MRAP et de S.O.S.-Racisme, sa préparation a débuté dès le 9 décembre 1985. A cet effet, au cours des réunions hebdomadaires et mensuelles, trois thèmes ont été retenus qui ont alimenté trois forums :

Le 1er : Rôle de la France et de l'Europe par rapport à l'Afrique du Sud

Le 2è : Luites ouvrières et syndicales en Afrique du Sud

Le 3è : Lutte des femmes contre l'apartheid

L'originalité de ces forums auxquels ont participé plus de 300 personnes, résidait autant dans la démarche que dans le fait qu'ils réunissaient, en plus du MRAP, des animateurs d'organisations diverses : le Mouvement anti-apartheid (MAA)

le Mouvement des femmes noires (MODEFEN)

le Mouvement de libération des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie (CSPAN)

Une fois assurée la participation des intervenants, les organisateurs ont demandé le soutien, par une réunion unitaire, d'un large éventail d'organisations syndicales et politiques (26 au total) qui ont participé au tirage des tracts et affiches prêts environ trois semaines à l'avance.

Une telle publicité a entraîné l'annonce et la couverture de la journée par les médias locaux et régionaux.

Tout ce travail a porté ses fruits puisque 600 personnes ont participé soit aux forums, soit à la fête-concert qui a suivi avec les groupes "afro-nantais" Ayoka et Djimbo.

Heureuse initiative qui va trouver dans un premier temps un prolongement immédiat avec un concert antiraciste animé par le groupe XALAM, le 24 juin. Dans un deuxième temps, en septembre prochain, des actions seront menées pour intensifier le boycott de l'Afrique du Sud.

Si, vous aussi, vous avez lancé une action qui vous semble pouvoir aider d'autres adhérents, comités locaux, fédérations du MRAP à agir dans le même sens, envoyez un courrier détaillé au Comité de Rédaction de Droit et Liberté, 89 rue Oberkampf, 75543 PARIS CEDEX 11. Nous ferons au mieux pour la publier intégralement.

Informers

L'une des tâches importantes du MRAP est de sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes générés par l'apartheid. Il ne se passe pas de semaine sans que des comités locaux du mouvement, du nord au sud, de l'est à l'ouest, ne mettent sur pied telle ou telle forme d'actions. A défaut d'être exhaustif, en voici quelques-unes

A la MJC de Poitiers, présentation d'une exposition sur le thème "L'enfant en Afrique du Sud", exposition qui a été présentée ensuite sur les marchés et la bibliothèque municipale de la ZUP.

En Auvergne, les comités locaux de Clermont-Ferrand, Aurillac, Le Puy, Issoire ont mis l'accent sur la Namibie en organisant une soirée sur ce thème dans chacune de ces villes.

La Fédération du Vaucluse a mené une grande campagne auprès des municipalités de ce département pour qu'elles donnent le nom d'un héros de la lutte contre l'apartheid à l'une des artères de leurs villes. Ainsi, à Entraigues, le samedi 19 avril, a été inauguré l'espace vert Nelson Mandela.

Sur proposition du MRAP local, le Conseil municipal de Vienne (Isère) a fait Nelson Mandela citoyen d'Honneur de cette ville, au cours d'une de ses séances en février 86.

A Angoulême, présentation dans une MJC de la ville de l'exposition sur la Namibie réalisée par le MRAP-Charente. Cette même exposition (12 panneaux extra-légers 0,85x65cm) circulera en juillet et août dans tous les centres de loisirs de la Charente. Cette exposition peut être louée à ladite fédération (coordonnées au siège).

A ces initiatives locales, il convient d'ajouter les locations d'expositions réalisées par le siège (voir rubrique expos) qui ont été présentées récemment à Belfort, Massy, Champagne-sur-Marne, Gennevilliers

René Mazenod

Du matériel pour convaincre

- **Le badge de la solidarité** : Apartheid-stop (l'unité : 10F. A partir de 100 : 6F l'un).

- **Des affiches 40x60cm** : Apartheid-stop; Benjamin Moloïsé (avec demande de sanctions contre l'Afrique du Sud); liberté pour l'Afrique Australe; loi sur les rapports entre ethnies.
PVP : 10F l'unité; CL : 5F l'une.

- **Des autocollants** : Libérez Mandela ! Non à l'apartheid ! Apartheid-Stop (PVP : 5F; CL : 2F l'unité).

- **Des planches de 4 cartes postales illustrées, détachables, destinées** au Président de la République et au Premier Ministre (pour demander des sanctions contre l'Afrique du Sud), à l'ambassadeur d'Afrique du Sud (libération des prisonniers politiques et abolition du système d'apartheid), au MRAP (soutien et demande d'informations).
L'unité : 5F; CL : 3F).

- **Des cartes postales, avec les portraits de Nelson et Winnie Mandela** pour leur témoigner la solidarité de l'opinion française.
L'unité 3F. Par cent : 1F l'une).

- **Une brochure de 12 pages** : "L'apartheid contre le sport".
PVP : 5F.

- **Des livres** : "Diviser pour régner", 15F. "L'apartheid le dos au mur" (guide de l'exposition internationale d'affiches contre l'apartheid), le n° : 30F. "Soweto. Soleils fusillés", poèmes de Paul Dakeyo. L'unité : 15F.

et aussi :

UNE LISTE DES PRODUITS SUD-AFRICAINS VENDUS EN FRANCE ET DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ENGAGÉES DANS LE SYSTÈME D'APARTHEID. 3F les 10.

S'informer pour les frais d'envoi au (1) 48.06.88.00

Cinq expositions sont à votre disposition au siège. Chacune d'elle représente une cible, une sensibilité et un créneau différents.

- AFRIQUE AUSTRALE

9 panneaux de 1,00x1,50m. Chaque panneau, relatif à un thème différent, peut être présenté à part. Trois parties : Afrique du Sud, Namibie, Zimbabwe.
Location pour une semaine : 250F. Plus frais d'envoi.

- APARTHEID LE DOS AU MUR

Une exposition de 96 affiches de différents pays présentée pour la première fois au Musée de l'Affiche et de la Publicité, à Paris, en 82/83. Réalisation : MRAP. Parrainage : ministères des Relations Extérieures et de la Culture, ONU. Les affiches, entoilées, peuvent être fixées par des épingles ou des punaises. (Voir rubrique matériel).
Location pour une semaine : 800F. Plus frais d'envoi.

- 15 ARTISTES PEINTRES CONTRE L'APARTHEID

Exposition de 15 affiches entoilées contre l'apartheid. Quinze peintres célèbres ont ainsi dénoncé les pratiques de l'apartheid en Afrique du Sud.
Location pour une semaine : 200F. Plus frais d'envoi.

- UNE CLASSE DE COLLEGE ETUDIE L'APARTHEID

14 panneaux 110x90cm. Travail effectué dans le cadre d'un P.A.E. par une classe d'un collège de la ville d'Argenteuil (95). Géographie, Histoire, économie-politique de l'apartheid.
Location pour une semaine : 300F. Plus frais d'envoi.

Une exposition intitulée "Femmes, enfants, apartheid" est en préparation. Nous vous en reparlerons dans le prochain numéro.

UN DOSSIER-POCHETTE

L'apartheid a le triste privilège d'être à la fois le système le plus dénoncé au monde et le plus méconnu. L'éloignement géographique et le silence organisé n'en sont pas les moindres raisons.

Comment un système aussi barbare peut-il exister et survivre? Le remarquable dossier-pochette préparé pour le MRAP par Marianne Cornevin répond à cette question.

En bonne universitaire, Marianne Cornevin commence par définir son sujet: qu'est-ce que l'apartheid? Elle en donne les sept piliers: l'interdiction des mariages interraciaux, la discrimination socio-économique, la ségrégation résidentielle, l'enseignement séparé, la division des Noirs en dix "nations", le déni de tout droit politique, le contrôle des mouvements de la population noire.

La partie historique s'étend du milieu du XVIIème siècle à nos jours. Mais au passage, on rappelle que, contrairement au credo naguère officiel, les Noirs étaient en République sud-africaine quelque 1.300 ans avant l'arrivée des premiers colons! Un long chapitre est consacré à l'histoire de la résistance et de la répression depuis la conquête coloniale, et il est fort utile. Combien savent que le Président de l'ANC, Albert Luthuli, a reçu le Prix Nobel de la Paix, en 1961, 23 ans avant Desmond Tutu?

Citons encore le chapitre détaillant les discriminations, et l'excellente analyse économique que mène Marianne Cornevin sur le système de l'apartheid.

Lisez cette pochette. Tout ce que vous avez imaginé de pire sur l'apartheid est dépassé par la réalité que l'on y décrit.

L'apartheid, collection Les Dossiers du MRAP, à commander au MRAP: 40 Frs, prix public; 35 Frs, comités locaux.

« Un peuple et sa

Une interview exclusive de Dulcie September,

1976-1986 : Depuis les tragiques événements de Soweto, le paysage politique de l'Afrique du Sud s'est considérablement transformé. L'A.N.C., African National Congress, est aujourd'hui reconnu comme représentant du peuple d'Afrique du Sud, non seulement par ses alliés et amis mais aussi par certaines forces, étrangères jusqu'alors à la lutte du peuple noir.

A la veille du 16 juin, date historique pour le mouvement de libération, Dulcie September, responsable de l'A.N.C. à Paris, nous précise les analyses et positions de l'Africain National Congress. Un entretien en toute liberté.

"Il est effectivement important de reparler des événements de Soweto. Ce 16 juin, 10.000 collégiens de 12 à 21 ans manifestent de façon pacifique contre l'introduction de l'afrikaans comme langue d'enseignement. L'afrikaans est la langue des Blancs et de leurs alliés en Afrique du Sud. En fait, c'est la base de la domestication du peuple. C'est pourquoi ces émeutes furent révélatrices de l'opposition et de la conscience de la jeunesse noire. La répression a été extrêmement violente. C'est à cette époque que des milliers de garçons et de filles ont fui le pays. Ils ont alors trouvé les moyens de rejoindre les structures de l'A.N.C., soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des frontières. Il faut souligner que ce soulèvement est intervenu après l'indépendance du Mozambique et de l'Angola : en ces années 70, la victoire des peuples noirs a brisé le mythe de l'invincibilité du pouvoir blanc, et par là même de Prétoria. Il était devenu possible d'engager la lutte contre l'armée sud-africaine qui tue et qui réprime".

En dix ans, l'A.N.C. a gagné en crédibilité et est devenue une force réelle à l'intérieur du pays.

"La lutte s'est effectivement développée. Le régime raciste a perdu le contrôle des "townships" et s'est vu dans l'obligation de décréter l'état d'urgence. Mais la violence de la police et de l'armée n'ont pas réussi à anéantir la résistance. L'unité des forces de libération est exemplaire. L'U.D.F. (Front démocratique) regroupe aujourd'hui plus de deux millions de personnes. 400 organisations y sont affiliées. Le phénomène le plus intéressant est peut-être l'émergence des syndicats. Mais leur action n'est pas nouvelle. L'histoire de ce siècle est traversée de poussées de fièvre des travailleurs noirs et elle est marquée aussi d'une impitoyable répression. Les années 50 ont vu la création du South African Council of Trade Unions (SACTU). Progressivement, la syndicalisation a touché des branches nouvelles du secteur industriel. Et si la National Union of Mineworkers (NUM) est le premier syndicat noir du secteur-clé des mines, qui emploie un demi-million d'Africains, les autres organisations ne sont pas à négliger. La COSATU regroupe 35 fédérations, du textile à l'alimentation, des industries chimiques et pétrolières aux transports et à

l'administration. Le 1er mai a été l'illustration de cette force syndicale, puisque malgré l'interdiction du fait de grève, l'économie a été paralysée durant cette journée".

Dès lors, les entreprises étrangères ne se sentent plus "en totale sécurité" et nombre d'entre elles annoncent leur retrait de l'Afrique du Sud, comme l'a fait la General Motors en mai dernier.

"Cet aspect est pour nous très important. Actuellement, ce sont 35 compagnies qui ont décidé de quitter l'Afrique du Sud. La situation est instable et dans ce cas, le profit ne peut plus être maximum. Renault, Peugeot ont fait de même. Lors de notre rencontre avec des hommes d'affaires, nous avons pu préciser, pour la première fois, nos positions et notre analyse de cette situation. Il faut que ces dirigeants de sociétés étrangères comprennent que face à la violence, nous ne pouvons rester les bras croisés. Il nous faut combiner la lutte armée et le mouvement de masse. Utiliser les mêmes moyens que le pouvoir blanc. L'A.N.C. est prêt à discuter avec qui veut discuter. Et d'ores et déjà, nombre de délégations se sont rencontrées. Si aujourd'hui, nous demandons aux sociétés étrangères de partir, c'est afin qu'elles puissent revenir un jour futur, dans une autre Afrique du Sud.

jeunesse debout »

représentante de l'ANC en France

L'affaiblissement du régime est à ce prix, et l'exploitation éhontée de notre peuple ne peut plus durer".

Une nouvelle fois, le régime de Prétoria a agressé les pays voisins. Une intervention qui n'est peut-être pas une preuve de force...

"Le gouvernement de Botha ne peut plus aujourd'hui imposer sa loi. Il parle de réformes mais nous n'en constatons aucune. L'abolition des "pass", contrairement à ce que certains prétendent, n'est pas une mesure démocratique. L'état cherche par tous les moyens à mieux "surveiller" la population, mais de fait, il n'y parvient pas. Et l'opinion publique internationale n'est pas dupe. L'apartheid ne peut être réformé, il faut le détruire. C'est ce que fait le peuple africain. Donc, à l'intérieur, le gouvernement ne contrôle plus le peuple. Même avec l'aide de ses "collaborateurs". C'est pourquoi Botha cherche à redorer son blason, à s'imposer par des démonstrations de force. Les pays voisins nous aident, nous soutiennent. Les actions conjuguées de l'intérieur et de l'extérieur sont extrêmement positives. La population se refuse à se laisser intimider. Cette pression pousse Prétoria à choisir l'agression et cela ressemble fort à une fuite en avant".

Des divergences apparaissent aujourd'hui au sein même des structures politiques du pouvoir, et par ailleurs les mouvements progressistes se renforcent au sein de la communauté blanche...

"Certains croient que le régime est en voie d'auto-destruction. Nombre de membres de l'opposition ont quitté le parlement. Ce sont des gens qui croient à un autre avenir pour notre pays. Et la politique de Botha ne peut leur convenir. Avec l'agressivité du régime raciste, la violence comme seule argumentation, il n'est pas, même pour des modérés, facile d'intervenir. D'autres forces politiques comprennent aussi maintenant que l'A.N.C. doit être un interlocuteur à part entière, et qu'elle ne peut être mise à l'écart d'une solution durable pour notre pays. Notre mouvement est clairement ouvert à tous. Et jour après jour, viennent nous rejoindre, dans cette lutte sans merci, des hommes et des femmes des autres communautés. Plus encore, nos relations avec l'Eglise, dont l'importance est à noter, se sont accrues. La rencontre avec la Conférence des Evêques catholiques d'Afrique Australe a été particulièrement positive. Les deux délégations se sont engagées à mettre rapidement un terme au funeste système d'apartheid et à transformer l'Afrique du Sud en un pays uni, démocratique et non-racial. Cet engagement est pour nous primordial et témoigne de l'évolution des diverses composantes de la société sud-africaine".

Le gouvernement français vient de rétablir dans ses fonctions l'ambassadeur de France à Prétoria. Il est question également que M. Chirac, premier ministre reçoive Pieter Botha...

"Pour l'A.N.C., c'est un non-événement. Ces décisions ne méritent même pas un commentaire. Ajoutons donc simplement que le gouvernement précédent a pris des mesures certes très limitées. Mais c'était un premier pas. En ce mois de juin et selon certaines informations, le gouvernement de M. Chirac veut défaire ce qui a été fait. La visite de Pieter Botha, par ailleurs, est tout simplement une insulte au peuple sud-africain qui, tous les jours, tombe sous les balles de l'apartheid. Balles d'une police et d'une armée nourries de matériel français. C'est pourquoi nous en appelons une fois encore à la solidarité, au soutien du peuple de France pour que cesse d'exister un régime indigne de la communauté des hommes".

Interview réalisée par C. Gavaille

Droit et Liberté

89 rue Oberkampf,
75543 PARIS CEDEX 11
Téléphone: 48.06.88.00
CCP 9 239 81 PARIS

Directeur de la publication

René Mazenod
Maquette
Véronique Mortaigne
Secrétariat de rédaction
Monique Khellaf

Comité de Rédaction

Bertrand Bary, Gérard Coulon, Claude Gavaille, Dominique Lahalle, René Mazenod, Claire Rodier.

N° de Commission paritaire: 61013

Imprimerie de Montligeon (61)

Abonnement d'un an: 80 F

Mrap-solidarité et les victimes du régime de Prétoria

Pour une solidarité active

Soweto, Sharpeville, Pretoria: la haine raciste, les crimes, la volonté d'avilir un peuple qui fait front avec courage. En Afrique du Sud et en Namibie, des femmes, des hommes, des enfants doivent, pour échapper au régime d'apartheid, se réfugier dans les pays de la ligne de front en Tanzanie, en Zambie, en Angola et des milliers sont dans une situation extrêmement précaire.

Il fallait prolonger l'action de sensibilisation, de mobilisation animée par le MRAP contre l'apartheid. C'est ainsi qu'en 1984, MRAP-Solidarité a organisé ses premières interventions vers les camps de réfugiés. Des vêtements ont été expédiés, des médicaments et même...des jeux éducatifs, pour la crèche de Dora Tamana en Zambie.

En 1985, les actions se sont poursuivies, à un niveau certes modeste: envois de médicaments, de vêtements dont 3.000 tee-shirts. Les échanges se sont développés en particulier avec le Collège de la Liberté Solomon Mahlangu. Aujourd'hui, cinquante tentes attendent d'être expédiées vers les camps de réfugiés.

Ajoutons que, l'an dernier, une attention particulière a été portée à la situation matérielle des familles des représentants des mouvements de libération sud-africain et namibien en France: prise en charge totale des enfants en centre de vacances, interventions pour l'amélioration des statuts des familles (sécurité sociale, école, etc.).

Se tourner vers les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens

En août 1985, une souscription nationale a été organisée et se poursuit pour soigner les enfants victimes de l'apartheid".

Un chèque de 10.000 Frs a été remis à l'ANC le 8 janvier 1986 et a permis l'achat d'un électrocardiographe, plusieurs centaines de kilogrammes de médicaments ont été collectés.

Bien entendu, l'équipe qui anime MRAP-Solidarité souhaite que l'action devienne moins artisanale. Une réflexion est en cours, sous la responsabilité de deux médecins, pour structurer la solidarité médi-

cale: il faut améliorer l'efficacité de l'action et y associer les militants compétents du MRAP.

De même, il y a un vaste champ d'action possible au plan de la "solidarité technique". Sans aucun doute de nombreux chercheurs, ingénieurs, techniciens sont susceptibles d'apporter leur contribution.

Bien sûr, MRAP-Solidarité n'intervient pas qu'en direction de l'Afrique du Sud (1), d'autres actions sont en cours avec pour principes que l'argent et les moyens collectés aillent effectivement aux victimes.

Il y a, en France, des milliers de femmes et d'hommes soucieux d'exprimer concrètement leur refus du racisme et des discriminations, c'est à eux que MRAP-Solidarité s'adresse.

J.P. R

(1) Mais en ce moment, l'accent est mis sur une souscription nationale pour l'achat de médicaments à destination de la RSA et d'une autre pour l'accueil et la scolarisation d'enfants namubiens en France.



Président d'Honneur
Pierre Paraf

Présidente
Jacqueline Grunfeld

BULLETIN D'ADHESION

• J'adhère à MRAP-Solidarité

(mettre une croix dans la case choisie)

- Moins de 18 ans : 30 F
 Plus de 18 ans : 75 F
 Adhérent du MRAP: 50 F

NOM
Prénom
Adresse :
Ville Code Postal :

• Je fais un don à MRAP-Solidarité :

- Solidarité 20 F
 Soutien 20 F à 100 F
 Participation plus de 100 F

F Mentions facultatives :
F Année de naissance :
F Profession :

Soit la somme totale de :

Date F Signature

Je désire recevoir un reçu qui me permettra de déduire mon don de mes impôts.
Versement à l'ordre de MRAP-Solidarité C.C.P. 12 869 - 86D Paris

MRAP-Solidarité organise la solidarité matérielle et morale à l'égard des victimes du racisme et des discriminations culturelles, sociales et économiques en France et dans le Monde.

MRAP-Solidarité prolonge ainsi l'action du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

MRAP-Solidarité - 89, rue Oberkampf - 75011 PARIS - Tél. 48.06.88.00

Association de bienfaisance - Loi de 1901

Santé et apartheid

Le gouvernement raciste de Pretoria se targue volontiers de faire bénéficier l'ensemble de la population d'Afrique du Sud d'un système de santé développé. Ce thème, largement diffusé par sa propagande, est repris par des publications françaises complaisantes.

L'analyse des revues médicales et des documents ministériels d'Afrique du Sud telle que l'a faite en 1984 Aziza Seedat dans "Crippling a Nation" permet d'avoir une connaissance claire de la santé sous le régime de l'apartheid.

La **population blanche** d'Afrique du Sud présente la même mortalité infantile et la même espérance de vie que les pays industrialisés. Les Blancs souffrent avant tout de surcharge alimentaire et les accidents cardiaques et vasculaires cérébraux sont leur principale cause de décès.

La mortalité infantile dans la **population noire** est dix fois supérieure, alors que l'espérance de vie est inférieure de 15 ans à celle des Blancs.

Ces indicateurs de santé de la majorité noire sont moins bons que dans nombre de pays sous-développés d'Afrique dont le PNB par habitant est pourtant très inférieur à celui de l'Afrique du Sud.

C'est la malnutrition qui directement ou indirectement est la principale cause de décès des Noirs. Ce sont surtout les enfants qui souffrent de famine, de carence protéinique et vitaminique. Trois millions d'enfants dénutris sont ainsi en permanence menacés par des maladies infectieuses qui évoluent chez eux, du fait de leur moindre résistance, de façon gravissime.

Ainsi les gastro-entérites, l'hépatite virale, la rougeole tuent de très nombreux enfants. La rougeole, par exemple, entraîne le décès de la moitié des enfants de moins d'un an qui en sont atteints à Soweto. D'autres maladies qui ont disparu de nos pays et de la population blanche d'Afrique du Sud en raison des progrès de la médecine, comme le choléra, la polyomyé-

L'inégalité devant la maladie

lite, le rhumatisme articulaire aigu, sévissent chez les Noirs en véritables épidémies. Le trachome, qui entraîne une cécité, maladie typique des pays en voie de développement, est endémique au Transvaal. La tuberculose est en forte régression chez les Blancs depuis 1970, mais a augmenté de 40 % chez les Noirs depuis la même date.

Le gouvernement de Pretoria propage l'idée que les causes des morts d'enfants sont l'ignorance, les mauvaises habitudes alimentaires et les tabous. De nombreuses publications médicales sud-africaines rejettent ces assertions et montrent qu'au contraire la malnutrition est en rapport avec l'extrême pauvreté de la majorité noire.

Ceci est d'autant plus frappant que l'Afrique du Sud est un importateur d'aliments. Fréquemment, il y a "surproduction" et la presse sud-africaine fait régulièrement état de destruction volontaire de milliers de tonnes de lait, de fruits et de légumes.

Le taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles dont sont victimes les travailleurs noirs est un des plus élevés du monde. A titre d'exemple, les accidents dans les mines sont 6 fois plus nombreux qu'en Grande-Bretagne.

Les maladies de la misère

L'Etat sud-africain, dont l'économie est basée sur l'exploitation de la main d'oeuvre noire et les superprofits qui en résultent, trouve qu'il est plus simple de remplacer un travailleur que d'introduire des mesures préventives. Les normes de sécurité, beaucoup plus laxistes que dans les autres

pays industrialisés, ne sont généralement pas appliquées.

Les **maladies psychiatriques** des Noirs sont prises en charge par des organismes privés subventionnés par l'Etat qui, non contents de ne pas remplir leur mission de soins, exploitent souvent la force de travail des malades.

Dans le domaine de la **contraception**, l'Etat sud-africain se livre à des expériences dangereuses sur les femmes noires. Alors que la contraception est interdite pour les blanches, des spots publicitaires sont régulièrement diffusés à la télévision: "N'oubliez pas de donner la pilule à votre domestique".

Il existe une ségrégation complète des services sociaux et médicaux, qui crée dans la vie quotidienne des situations absurdes et odieuses telles que le refus de prise en charge en urgence d'un blessé grave par une ambulance.

Un hôpital modèle surpeuplé

En 1981, on dénombrait 1 médecin pour 330 Blancs et 1 médecin pour 91.000 Noirs (soit 6 fois moins qu'en Angola et 3 fois moins qu'au Nigéria). Le grand hôpital Baragwanath de Soweto, cité comme modèle des bons soins que reçoivent les Noirs, fonctionne parfois au double de ses capacités alors qu'il reçoit un budget 3 fois moindre par malade que l'hôpital des Blancs de Johannesburg.

Il est évident qu'un service de santé libre et non discriminatoire ne pourra être mis en place qu'avec la destruction de l'apartheid.

Dr Lavignon

Appel du MRAP, pétitions, démarches:

Fin mai, le gouvernement a fait connaître cinq projets de lois dont quatre portent sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme, alors que le cinquième est relatif à la situation des étrangers en France. Même si ce dernier ne sera pas examiné le même jour que les autres par le Conseil des Ministres, afin, sans doute, écrit **Le Monde**, "d'éviter un amalgame trop criant entre immigration et délinquance", il reste que leur élaboration simultanée et certains "ponts" existant entre eux justifient les appréhensions exprimées par le MRAP dans ses communiqués du 20 mars et du 10 avril, celui-ci à la suite du discours du Premier Ministre à l'Assemblée Nationale. (Voir **Droit et Liberté** d'avril et de mai 1986).

Exemples de cette coordination:

- Le projet de loi relatif aux contrôles et vérifications d'identité prévoit que la personne contrôlée pourra justifier de son identité par "tout moyen, notamment par une carte nationale d'identité infalsifiable"... Mais un étranger, lui, devra "présenter les pièces et documents sous le couvert desquels il est autorisé à séjourner en France": il ne s'agit plus de contrôle de son identité, mais de sa situation administrative.

Créer plusieurs catégories de Français

- L'avant-projet de loi portant création d'un système de fabrication et de gestion informatisées des cartes nationales d'identité, indique que les données habituelles concernant l'identité de chaque personne pourront être lues à l'aide de procédés optiques et magnétiques. Mais il s'y ajoute, pour les personnes d'origine étrangère (naturalisés, enfants d'étrangers), "la nature, la date et l'autorité de délivrance du document prouvant la nationalité fran-

çaise". Autrement dit, tout fonctionnaire de police, au cours d'une vérification quelconque, saura d'emblée l'origine du passant qu'il interpelle. En quoi est-ce nécessaire? C'est créer plusieurs catégories de Français en fonction des conditions de leur accession à la nationalité française, par naissance ou par acquisition!

- Dans le projet de loi relatif à la répression du terrorisme, il est fait un sort particulier aux groupements "dirigés en droit ou en fait par des étrangers": on peut se demander pourquoi eux seuls devraient être dissous, alors que des groupes français peuvent également se livrer à des agissements de caractère terroriste (on en a de fréquents exemples).

- Cette conception est éclairée par deux articles de l'avant-projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Ils stipulent qu'un étranger peut être expulsé s'il se livre "à des agissements préjudiciables à la politique extérieure de la France". Un réfugié ne pourrait donc pas dénoncer le régime qu'il a fui si le gouvernement entretient avec celui-ci de bonnes relations.

- C'est ce même avant-projet qui supprime les garanties judiciaires pour les reconduites à la frontière ou les expulsions, et donne donc pleins-pouvoirs dans ces domaines aux préfets et à la police; de même la police des frontières pourrait décréter sans

Des droits des immigrés aux libertés de tous

L'exposé des motifs donne d'ailleurs une définition beaucoup plus extensive de cette forme de répression, puisqu'il évoque non plus seulement le terrorisme, mais les associations qui "ne respectent pas le droit de réserve que l'on peut légitimement attendre des étrangers autorisés à résider en France" et les groupements qui "organisent à partir de la France, des actions de déstabilisation à l'encontre de pays étrangers". Manifester, distribuer des tracts, coller des affiches contre un régime fasciste, est-ce une "action de déstabilisation"? Toutes les interprétations sont permises.

contrôle et sans recours si un demandeur d'asile doit ou non entrer en France. La "menace pour l'ordre public", invoquée à plusieurs reprises (le mot "grave" étant supprimé des lois actuelles) pour justifier les décisions qui seront prises, parfois très sévères (reconduite à la frontière, interdiction du territoire pour 3 ans ou pour une durée illimitée) sans que l'intéressé ait la possibilité de s'expliquer et de se défendre vraiment...

Après un premier examen de ces textes, le MRAP a publié le communiqué reproduit ci-contre.

Une pétition contre les projets sur la sécurité et l'immigration

Certains projets de lois annoncés récemment, sous le couvert de la lutte contre le terrorisme, comportent des dispositions que nous considérons inacceptables.

Nous refusons en premier lieu l'amalgame qui ressort de ces textes et de maints propos officiels, entre immigration, délinquance et terrorisme.

Nous demandons avec insistance au Gouvernement et aux élus:

- de ne pas revenir aux procédures administratives de reconduite à la frontière et d'expulsion donnant pleins pouvoirs à la police et privant les personnes intéressées des garanties judiciaires;
- de maintenir pour les demandeurs de droit d'asile la possibilité de se faire entendre et de présenter un éventuel recours devant les instances compétentes, avant toute décision les concernant;
- d'écarter les expulsions de mineurs et des autres catégories d'étrangers qui en sont actuellement protégés;
- de ne porter en aucune façon atteinte au droit d'association et de libre expression des immigrés et des réfugiés;
- de refuser toute inégalité de traitement pour les délinquants d'origine étrangère;
- de ne pas faire obstacle au renouvellement des titres de séjour des immigrés régulièrement établis en France;
- de s'opposer à l'instauration de la précarité pour les immigrés et leurs familles par la multiplication des contraintes administratives.

Nous observons en outre que, si les immigrés sont particulièrement visés, les libertés de tous se trouvent mises en cause par plusieurs aspects importants des mêmes projets: l'institution des cartes d'identité informatisées pouvant révéler à tout instant aux agents de la force publique des données sans rapport avec l'objet des contrôles; la systématisation des contrôles dits "préventifs", qui se traduisent déjà par une recrudescence des "bavures" et peuvent être assortis de mesures humiliantes; le prolongement de la garde à vue; la "comparution immédiate" sans qu'il y ait flagrant délit; le rétablissement des fiches d'hôtel; l'encouragement à la délation avec les suspicions malsaines qui en résulteraient.

Plus que le terrorisme, c'est la démocratie qui risque d'en pâtir

C'est pourquoi, par-delà nos différences d'origines et de convictions politiques ou philosophiques, nous affirmons notre volonté d'agir ensemble pour la défense des valeurs et des traditions républicaines.

Signatures à retourner au MRAP, 89, rue Oberkampf, 75543 Paris Cedex 11.

Cette prise de position, mise en forme de pétition, donne lieu à la collecte de signatures par les militants du MRAP. Vous pouvez en demander aux comités locaux ou au siège national autant d'exemplaires qu'il vous sera nécessaire pour les

faire circuler dans votre entourage.

Les jeux ne sont pas faits. Des interventions du MRAP ont lieu ces jours-ci auprès du gouvernement, des députés et des sénateurs, aux plans national et local. Plus les antiracistes seront nom-

breux à manifester leur exigence, plus il y aura de chances (sans mettre évidemment en cause la lutte contre le terrorisme) de sauvegarder les droits des immigrés et de leurs familles, en même temps que les valeurs républicaines.

Albert Lévy

Pour la sécurité du séjour, le droit de vivre en famille, l'égalité de traitement devant la loi et le respect de la dignité des immigrés

Pétition

(texte adopté en commun le 13 mai 1986)

Un certain nombre de signataires de la présente pétition s'étaient déjà adressés, sous la précédente législature, au gouvernement d'alors pour réclamer le respect de la loi du 17 juillet 1984, votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et accordant une carte de résident renouvelable de plein droit aux immigrés installés régulièrement en France depuis plus de trois ans.

Depuis lors, une nouvelle majorité et un nouveau gouvernement ont pris en main les affaires publiques de la France. Nous considérons cependant que les engagements de l'Etat à l'égard des ressortissants étrangers ne sauraient être remis en cause.

Un certain nombre de déclarations de députés, voire de ministres de l'actuelle majorité nous paraissent inquiétantes à cet égard. Nous nous sommes concertés pour lancer un appel solennel au nouveau gouvernement.

Nous considérons que les immigrés qui résident en France et qui ont contribué par leur travail au développement de l'économie nationale, font partie de la société française et doivent y être assurés d'une sécurité de séjour, du droit d'y vivre avec leur famille dans la dignité et d'une égalité de traitement au regard des lois de la République.

La législation de 1984 comporte des insuffisances, mais elle a apporté un minimum d'acquis qui ne sauraient être remis en cause sans reniement de la parole de la France.

Nous demandons donc au Gouvernement:

- de prendre les mesures nécessaires pour que tous les immigrés qui ont droit à une carte de résident se la voient effectivement attribuée et renouvelée automatiquement, sans restrictions et dans les délais prévus;
- d'assurer dans les faits le droit de vivre en famille en France et donc de ne pas limiter le regroupement familial;
- de permettre à tous les jeunes qui ont été scolarisés en France d'y vivre et d'y travailler, soit en leur attribuant une carte de résident, soit en leur reconnaissant le droit à la nationalité française;
- de ne pas revenir aux procédures administratives d'expulsion, privant ainsi des personnes du droit aux garanties judiciaires;
- de respecter les dispositions interdisant les expulsions de mineurs;
- de proscrire toute inégalité de traitement pour les délinquants d'origine étrangère.

Nous affirmons enfin notre opposition à toute révision du Code de la Nationalité qui conduirait à précariser et à marginaliser les populations issues de l'immigration.

Nous sommes décidés à agir, dans le cadre des institutions républicaines, pour empêcher que notre pays trahisse la confiance de ceux auxquels il a fait appel dans le passé.

Premiers signataires

Vania ADRIEN-CENS, auteur-compositeur-interprète; Marius APOSTOLO, syndicaliste; Guy AURENCHÉ, avocat; Hamama BABACI, avocat; Etienne BALIBAR, universitaire; Paul BINNINGER, secrétaire général Association Solidarité Franco-Arabe; Martine BISSIERES, présidente de la FASTI; Jean-Louis BLAIRE, chanteur; Bernard BOUDOURESQUE, prêtre de la Mission de France; Rose-Marie CHAINE et le Conseil des Petites Soeurs de l'Assomption; Albano CORDEIRO, chargé de recherche au CNRS; André COSTES, secrétaire de la Commission épiscopale des Migrations; Marie-Emmanuelle CRAHAY et le Conseil des Auxiliaires; Robert DAVEZIES, prêtre; Fabienne DOROY, inspectrice du Travail; Michel ETCHEVERRY, comédien; Mireille GALANO, sociologue; Claude GENTET, artiste-peintre; Elisabeth GERMAIN, professeur agrégé; François GEZE, éditeur; Béatrice GUENEAU-CASTILLA, inspectrice DASS; Assia HAIF et le Collectif Femmes Immigrées; Michel IOGNA-PRAT, avocat...

Signatures à envoyer à :

M. Etienne BALIBAR, Université de Paris I, 17 rue de la Sorbonne, 75231 Paris Cédex 05; M. Antonio PEROTTI, CIEMI, 46 rue de Montreuil, 75011 Paris; Mme Catherine de WENDEN, 127 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris. Les contributions financières pour la publication de l'appel dans la presse peuvent être adressées à : Mme Claire RODIER, CCP PARIS n° 25304-92 R